

Questions orales

A cette occasion, je me suis permis de dire au ministre des Finances de l'Alberta qu'en raison de la situation particulière dont jouit cette province, nous allions offrir des stimulants fiscaux pour l'exploitation de l'huile lourde. Cela s'applique aux provinces de l'Ouest. Le gouvernement fédéral a fourni de grosses sommes pour ces projets qui bien entendu, profitent à l'économie de l'Alberta. En fait, c'est dans cette province que la situation fiscale est la meilleure au Canada.

● (1422)

LE FÉDÉRALISME COOPÉRATIF DANS LE DOMAINE FISCAL

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, voilà le genre d'arguments que le ministre peut toujours servir au caucus libéral, mais ils ne convainquent personne d'autre. J'espère qu'il s'en rend compte.

Des voix: Bravo!

Une voix: Même là, il a du mal.

Une voix: Demandez à Serge Joyal.

M. Broadbent: Si je comprends bien, même au caucus libéral l'accord n'est pas unanime, ces jours-ci. Je demande au premier ministre qui a écrit abondamment sur le sujet du fédéralisme, notamment sur la notion du fédéralisme coopératif, si, à son avis, un régime fédéral, quel qu'il soit, a tort de chercher à exercer une espèce de chantage auprès d'un gouvernement provincial en offrant directement un dégrèvement d'impôt aux citoyens de la province après coup, à moins que le gouvernement provincial n'adopte une ligne de conduite sur laquelle le gouvernement fédéral avait insisté, et qui est nettement du ressort de la province. En l'occurrence, comment le premier ministre peut-il justifier l'approche incroyable qu'il a adoptée sur cette question vis-à-vis de la province de Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, dans l'ensemble, je suis tout à fait d'accord avec la déclaration du chef du parti néo-démocrate. En effet, le gouvernement fédéral ne devrait pas se servir de l'avantage que lui donne le régime fiscal pour forcer les provinces à faire certaines choses. Mais dans ce cas-ci, le ministre des Finances a consulté les dix provinces, pendant trois semaines et il leur a demandé si elles seraient disposées à prendre une certaine mesure à condition que nous réduisions l'impôt fédéral. Cet espace fiscal que nous leur donnions ne relève pas de la compétence provinciale.

Neuf provinces ont accepté. La dixième n'a pas donné de réponse. Nous devons présenter un budget, la date étant déjà fixée. Le ministre a donc fait son exposé budgétaire. Ce n'est qu'après cet exposé qu'une des provinces a déclaré qu'elle n'était pas d'accord et que l'on ne pouvait exercer de chantage sur elle. Le ministre des Finances lui a fait savoir alors qu'il n'était pas question d'essayer d'exercer un chantage mais qu'on lui offrait un espace fiscal. Les provinces, depuis aussi longtemps que je suis ici, c'est-à-dire depuis 1965, n'ont cessé de réclamer plus d'espace fiscal. Le ministre des Finances leur a offert un champ d'imposition.

M. Broadbent: Dans le domaine de la taxe de vente.

M. Trudeau: Dans celui des impôts directs, de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le ministre des Finances propose que nous réduisions l'impôt sur le revenu des particuliers pour tous les Canadiens. L'Alberta constitue un cas particulier.

Des voix: Oh, oh!

[M. Chrétien.]

Une voix: Le statut particulier.

Une voix: Parlez-en à Jack Horner.

M. Hnatyshyn: Personne ne comprend l'Alberta.

Une voix: Qu'en dites-vous, Jack Horner?

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas pourquoi les députés ne veulent pas reconnaître que l'Alberta constitue un cas particulier. C'est pourtant évident: il n'y a pas de taxe de vente là-bas. Donc la proposition que nous faisons ne peut pas s'appliquer au cas de l'Alberta, et voilà pourquoi le ministre des Finances a fait figurer dans son budget des dispositions particulières pour tenir compte de la situation albertaine. Mais il s'agit ici de provinces qui ont une taxe de vente, monsieur l'Orateur.

Le ministre des Finances a proposé une certaine mesure, en disant aux provinces que ce sont elles qui avaient les moyens de l'appliquer et que nous leur donnerions un champ d'imposition. Contrairement à ce que prétend le chef du Nouveau parti démocratique, le ministre n'a pas donné aux Québécois d'autre argent que celui qu'il a donné aux habitants de l'Ontario, du Manitoba, de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse...

Une voix: Oui, il l'a fait.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il est clair pour les deux côtés que j'aurais été trop strict en disant que le député ouvrirait une controverse avec sa question de chantage. Je me suis refusé à le faire, mais il est patent qu'il s'est attiré une réponse plutôt longue et prolix. Il vaut mieux nous en tenir aux questions et aux réponses à caractère informatif.

● (1427)

M. Broadbent: Soit dit en langage parlementaire, monsieur l'Orateur, le premier ministre induisait tout simplement la Chambre en erreur. En tant que premier ministre, ne sait-il pas que lorsque le ministre des Finances a discuté des propositions avec ses homologues des provinces, et en fait lorsqu'il a présenté son budget ici à la Chambre, il a proposé, eu égard à la taxe de vente dont il est question, une réduction ou une indemnisation sous forme de versement fédéral au titre de la taxe de vente correspondant à des réductions de cette dernière variant d'une région à l'autre et d'une province à l'autre, pourvu, devrais-je ajouter, que les gouvernements provinciaux assument une obligation équivalente dans le secteur de la taxe de vente. S'il en est ainsi, reconnaîtra-t-il qu'il brouille maintenant la question, en parlant d'une proposition que le gouvernement fédéral a faite pour réduire l'impôt sur le revenu, afin de laisser une marge de manœuvre aux provinces, qu'il a ainsi fait une proposition dans un contexte tout à fait différent de celle qui a d'abord été faite relativement à la taxe de vente?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai bien peur que le député n'ait pas compris ce que le ministre des Finances propose. Le chef du Nouveau parti démocratique insinue que nous versons des fonds aux Québécois pour les faire taire ou quelque chose du genre, en ce sens que nous ne donnons rien aux autres provinces. Permettez-moi de m'expliquer très clairement devant la Chambre. Le ministre des Finances réduit l'impôt personnel de \$100 dans toutes les provinces.